10 de ce mois, MM. le lieutenant-colonel Callès, député de la Haute-Savoie, Georges Roulleaux-Dugage, député de l'Orne, Amidieu du Clos, député de Meurthe-et-Moselle, ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi « tendant à réaliser le suffrage universel intégral par l'adoption du suffrage familial et du suffrage féminin ».

De toutes parts dans le pays, des hommes, des groupements, sans distinction de parti ni d'opinion, uniquement soucieux de l'équité et du bien public, vont faire désormais campagne, pour réaliser ce qu'ils nomment la *plénitude du suffrage universel*, pour que soient représentés dans le vote, non seulement l'individu, mais le père, la mère, les enfants, et pour tout dire, la Famille, base stable et cellule première de la nation.

Il convient de signaler l'importance de ces tentatives, ébauches et linéaments d'un ordre politique et social nouveau. Il convient davantage encore de les seconder. Car ce n'est pas le Parlement, ce n'est pas le Gouvernement qui mènent en dernière analyse la France. C'est l'opinion publique. Si, en cette question d'importance primordiale, l'opinion publique se prononce, si elle manifeste avec force sa volonté, le Parlement et le Gouvernement s'inclineront.

Pourquoi ne le ferait-elle pas? Pourquoi ne marquerait-elle pas sa conviction que le progrès électoral s'impose ? Le suffrage pseudo-universel que nous subissons a fait tristement ses preuves. Injuste dans son principe, il n'a donné, il ne pourra jamais donner que des résultats décevants. C'est le suffrage des incompétents et des moins dignes, ce n'est ni la représentation des forces profondes du pays, ni celle de ses véritables intérêts. Qu'on le transforme sans plus attendre : cette chirurgie électorale sera bienfaisante au pays.

H. D.

Baccalauréat

PREMIERE PARTIE (Nouveau régime)

Sont admis à subir les épreuves orales :

SERIE A

Le mercredi 9 juillet, à 14 h. : MM. Rabourg Jean, Rivaux André, Romfard François, Roussel Jean, Schmidt Pierre, Schuermans Lambert, Sorrant Léon, Talfer Paul, Tello Valentin, Trèca Jacques, Troussel Maurice, Vandenabeele Georges, Vasseur Léon, Vermersch Pierre.

Le jeudi 10 juillet, à 8 h. : MM. Andreu Gaëtan, Asselin Firmin, Bachy Jacques, Bacquet Michel, Barbier de la Serre Guy, Barloy Jean, Baudot Paul, Bermier Pierre, Bogart Jean, Borgomano Marc, Boulles Bernard, Verrier Pierre, Wicquart Joseph, Mlle Boré Christiane.

Le jeudi 10 juillet, à 14 h. : MM. Bourdon Louis, Banchu Lucien, Brassart André, Brière Jacques, Brunet Victor, Bujaroux Ernest, Buret Charles, Caliau Michel, Caux René, Chambris Pierre, Cochard Henri, Cuvellier Rene, Danel Robert, Dardé Rene.

Le vendredi 11 juillet, à 8 h. : MM. Davy Jacques, Debreyck Henri, Delassalle Gérard, Delanoy Jean, Dely Lucien, Deparay Henri, Desachy Maurice, Dumolee Gervais, Dumont Gérard, Dupuis Edouard, Ferrette René, Flamain Pierre, Fleurot Etienne, Fouquier Pierre.

Le vendredi 11 juillet, à 14 h. : MM. Foulon Jacques, Galas Lucien, Gallegue Charles, Gaumston Antoine, Gommenant André, Grand Pierre, Guérin Jean, Heudrick Joseph, Jouette Jacques, Héritier Pierre, Icos André, Lalleau René, Lacheret Etienne, Mlle Henry Geneviève.

Le samedi 12 juillet, à 8 h. : MM. Lambry Jean, Le Lièvre de la Grange Jean, Lepage Francis, Lequai Jean, Le Roy Pierre, Lorgnier Jules, Mabries André, Marechal Gaston, Martel Paul, Martin Charles J., Martin Jacques, Merveille Pierre, Mlles Lemaître Renée, Ménard Renée.

Le samedi 12 juillet, à 14 h. : MM. Naty Henri, Petit Robert, Petit Henri-Robert, Petitpré Robert, Pierrain Jean, Poret Gaston, Poissant Jean, Poncelet Roland, Poulin Richard, Poquereuse Daniel, Rabelle Jean, Rehoud René, Régnier Jacques, Penotte Marceau, Richard Léon, Scrive-Loyer Guy, Seillier Jean, de Valois Jacques, Vasseur Lucien, Vis Henri, Wallart René, Wattiez Lucien, Wepierre Louis, Wimsingues Alfred, Wylleman Gilbert, Mlle Sarinxenanis Hélène.

SERIE A1

Ont à subir les épreuves orales :

Le jeudi 3 juillet, à 8 h. : MM. Aitberghe Raymond, Boddaert Léon, Carré Charles, Caullier Bernard, Cocuc Albert, Cousin Roger, Deffrennes Emile, Dufrex Jean, Degeyter Pierre, Mlle de Keyzer Odile, MM. Delcourt Pierre, Deprat Jean, Derville Maurice, Deofontaines Michel, Vanreysselberge Pierre, Verhaeghe Michel, Vermaere Jean, Vernet Jean, Waelens Aimé, Waels Jean-Marie, Warin Jean, Mlles Bienfait Thérèse, Craye Hélène, Cunin Odette, Décottignies Jacqueline, Degraeve Cécile, Delarra Colette, Denecker Geneviève.

Le jeudi 3 juillet, à 14 h. : MM. Desmazières Raoul, Desurmont Philippe, Dramais Michel, Duchatelle Pierre, Evrard Jean-Marie, Facon Pierre, Ferraille André, Gadenne André, Giroux Jacques, Grunte Arnold, Herbaux Marcel, Husson Georges, Jospin Pierre, Lefebvre René-Eug., Lenglart André, Leuz Maurice, Marcant René, Marte Emile, Mazier Pierre, Millhouse Christophe, Mollet Pierre, Odar Léon, Omes Yves, Outters Gaston, Paquet Pierre, Parent André, Mlles Hubert Simonne, Lapersonne Fernande, Masure Germaine, Nourtier Simonne.

Le vendredi 4 juillet, à 8 h. : MM. Alexandre Michel, Anseaux Pierre, Baltus Jean, Barez Arthur, Bereyre Henri, Bataille Gaston, Baudens Gilbert, Béague Auguste, Becquet Louis, Bénésy Michel, Parmentier Bernard, Piérard André, Plouviet Edmond, Prouvost Georges, Ritz Robert, Roger Jacques, Roussel François, Sartorius Paul, Segard Daniel, Testa Pierre, Vandame Pierre, Mlles Barlet Jeanne, Bernard Antoinette, Pechon Claire, Pierron Renée, Pollet Marguerite, Quesnels Agnès, Schmidt Monique.

Le vendredi 4 juillet, à 14 h. : MM. Bernier Paul, Bétegnie Valère, Beugnet Camille, Beuvry Gilbert, Billaux Maurice, Birembaut Alfred, Bone Robert, Boone Jean, Bouillet André, Mlle Bouillies Lucy, MM. Bourgeois Jean, Bové Roger, Brabant Adolphe, Brandwy Henri, Brasseur André, Brehon Albert, Buchaman Jean, Campion Félicien, Canonne Charles, Carous Pierre, Carpentier César, Carron Pierre, Cauvez André, Casin d'Hennuchum Hubert, Chevalier Pierre, Ciniaty Léon, Vandecasteele Roger; Mlles Cauvez Denise, Canives Fernande, Wicart Elisabeth.

Le samedi 5 juillet, à 8 h. : MM. Codron Maurice, Codron Pierre, Colau Philémon, Colin Fernand, Collet Albert, Corbière Jean, Cordunat Pierre, Coste Francis, Courtin Jean, Crépy Michel, Cresson Michel Crombez Michel, Danhier Alexandre, Dascotte Jean, Debuissy Alphonse, Dehaudt Maurice, Dehée Robert, Dehouck René, Delepierre Gilbert, Deloffre Antoine, Delpierre Robert, Deltombe Henri, Mlles Coquery Yvonne, Doublain Agnès, Delemarre Eliane, Delobel Jacqueline, Delplace Bernadette, Delruy Louise.

Le samedi 5 juillet, à 14 h. : MM. Deltombe Jean, Delval Jean, Dennetière René, Descampa Maurice, Desclée Marc, Desroousseaux Robert, Dewsele Henri, Dhemelincourt Désiré, Dienne André, Dilly Paul, Dombrianx Jacques, Dontrieux Philippe, Dubois Georges, Dumont Pierre, Dupont Noël, Dupuis Pierre, Duquesne Louis, Dussine Emile, Félix Roger, Fermon Roger, Flahaut Henri, Flipo Pierre, de la Forest de Divonne Jacques, Forest Michel, Foucart Jules, Fournier Léonce, François Clément, Mlles Denel Renée, Dubureq Madeleine, Flamant Kateryn.

Le lundi 7 juillet, à 8 h. : MM. François Roger, Galand Paul, Gaudron Jean, Le Gentil Charles, Goemaere Fernand, Soubet Pierre, Goudin Benjamin, Goulias Bernard, Graesset Marcel, Grigné Jean, Gruyelle Michel, Guyhar dit Vallée André, Haudecoeur Robert, Havet Albert, Herbaut Jean, Hernaretionne Jean, Herreng Pierre, Heuze Victor, Hestelet Henri, Houdart Jean, Houplin Léon, Huot Jules, Husson Henri, Jaudon Jules, Mlles Francis Lucie, Fuchs Lucie, Gamella Suzanne, Giroux Marcelle.

(A suivre.)

Dernière Heure

L'IMPOSITION DE LA BARRETTE CARDINALICE A Mgr LIÉNART

Rome, 2 juillet. — Ce soir, le Pape a apposé solennellement la barette cardinalice aux nouveaux cardinaux.

La cérémonie s'est déroulée dans la salle consistoriale. A 18 h. 30, Pie XI, accompagné des prélats et des dignitaires de sa Cour, s'est rendu, au milieu des acclamations, dans la salle consistoriale.

Les nouveaux cardinaux et notamment le vénéré évêque de Lille, Mgr Liénart, ont défilé devant lui et le Pape leur a imposé la barette.

Le premier des cardinaux consacrés, le cardinal Lemé de Fildira, a prononcé, en son nom et en celui de ses collègues, une allocution dans laquelle il a exprimé leur reconnaissance et leur complète dévotion au Saint-Siège.

Le Pape a répondu, faisant l'éloge des nouveaux cardinaux et a terminé en leur donnant la bénédiction apostolique.

Tout le corps diplomatique assistait à la cérémonie, ainsi qu'un très grand nombre de pèlerins et de prélats français et brésiliens.

Dernières Nouvelles Sportives

LE TOURNOI DE WIMBLEDON

Demi-finale: Miss Helen Wills bat Mme Mathieu par 6-3, 6-2; Miss Krah bat Mlle Haussem (Allemagne), par 6-3, 0-6, 4-4. Mlle Haussem s'étant foulé une cheville, a abandonné au troisième set.

Demi-finale: Tilden bat Borotra par 0-6, 6-4, 4-6, 6-0, 7-5.

Simple Messieurs. — Demi-finales: Allisson bat Doen par 6-3, 4-6, 8-6, 3-6, 7-5.

Double mixte. — Demi-finales: Cochet et Mme Whittingstall battent Homan et Mlle Sigard par 7-5, 9-7.

COTONS

LIVERPOOL, 2 juillet.

Ventes, 3.000 ; importations, 3.922 ; Américain, brusse 7 ; Brésilien, hausse 7 ; Egyptien, baisse 10.

NEW-ORLEANS, 2 juillet.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 12.76 ; — Cotons à terme : Sur janvier, 13.31 ; mars, 13.53 ; mai, 13.70 ; juillet, 13.05-06 ; octobre, 13.11-12 ; décembre, 13.26-28.

NEW-YORK, 2 juillet.

CLOTURE. — **Cotons Middling Upland.** — Disponible, 13.60 ; — A terme : Sur janvier 13.56 ; février, mars, avril, mai, juin, incotés : juillet, 13.50-52 ; août, 13.40 ; septembre, 1.30 ; octobre, 13.39 ; novembre, 13.46 ; décembre, 13.54.

Nouveau contrat : Sur janvier, 13.34-37 ; février, 12.42 ; mars, 13.50-54 ; avril, 13.61 ; mai, 14.72 ; octobre, 13.11-13 ; novembre, 13.20 ; décembre, 13.29.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000 ; aux ports du Golfe, nulles ; aux ports du Pacifique, nulles ; dans les villes de l'intérieur, 2.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 2.000 ; France et Continent, 6.000 ; pour le Japon, nulles.

Trois ouvriers sont gravement brûlés dont un mortellement à la Madeleine

A l'usine de l'Air liquide, rue de Berkem, à La Madeleine, des ouvriers étaient occupés au cours de la nuit de mardi à mercredi, à réparer une fuite à un appareil d'oxygène. L'un de leurs compagnons Charles Verstraetem, domicilié à Marquette commit l'imprudence d'allumer une cigarette dont une partie de tabac en ignition tomba dans la fosse donnant accès à la partie inférieure de l'appareil où se trouvait de l'oxygène.

Au contact de la partie en ignition, le gaz s'enflamma et les flammes se communiquèrent aux vêtements des ouvriers.

A l'aide d'extincteurs on parvint à éteindre les flammes et les trois ouvriers grièvement brûlés furent retirés de la fosse et transportés à l'hôpital Saint-Sauveur.

L'un d'eux M. Emile Mortier succomba mercredi matin. Ses deux compagnons : MM. Noël Hébert et Eugène Delattre, de La Madeleine, quoique moins gravement atteints, sont dans un état grave.

Le brevet supérieur

SECTION INDUSTRIELLE

Sont admissibles (aspirants) : MM. Bocquet René, Brabant Léon, Debève René, Debrabant Maurice, Declerck Pierre, Deconinck André, Delongh Roger, Delmotte Maurice, Dessary Léonard, Didierlaurent Pierre, Dubreucq Henri, Dupont Michel, Foulon Albert, Fruit Jacques, Granger Marcel, Lefebvre Hubert, Legrand Désiré, Leroi René, Marquette André, Mélis Marcel, Quevenne Robert, Trognon Henri, Vahée Roger, Vennat Robert, Verbrugghe Georges, Wallard Emile, Carpentier Jean, Ducoin Emile, Lambert Jean, Raton Jean.

SECTION COMMERCIALE

Sont admissibles à l'oral (aspirants) : MM. Denis Fernand, Dubois Georges, Dumarquet J.-B., Herbaut J.-B., Hesraud Maurice, Hotrique Léon, Lambert Paul, Mollet Achille, Monfront Fernand, Payement René, Régnier Jean, Santerre André, Tretenaere Maurice, Vergnon Jean, Wiart Marcel.

SECTION DES ARTS ET METIERS

Sont admis à l'oral : MM. Billion Robert, Blanchard Edmond, Charlet André, Cennesson Roger, Dallez Robert, Débenctais Jean, Delacourt Robert, Delannoy Robert, Denimal René, Dhanger André, Dufour Jean, Dumez René, Fenouil Jean, Henneront Ch., Leroy André, Lœillet Pierre, Lotz Jean, Navarre Jean, Général Jacques, Wuillzi Marcel, Duconseiller Jean.

SECTIONS SPECIALES

Section ménagère

Sont admissibles : Mlles Boquillon R., Bourgeon G., Brillon D., Cedart S., Carlier J., Carpin C., Clayes G., Delecourt P., Devillers S., Digié A., Dupont Y., Luthoit A., Flament F., Flipo S., Gilleron L., Hardy B., Hecq Y., Virier J., Hoddebeur M., Héquet D., Joseph O., Herzeng M., Lelau B., Léturgie C., Lévy J., Montagne R., Noulard C., Perm J., Quique O., Ragot S., Roussecourt R., Schrans G., Vandeputte M., Vansoeihem L., Vanlangendanck J., Wauquier S., Palmart S.

Section commerciale

Mlles Saurain R., Capoen A., Delahousse M.-T., Denneulin A., Dorme E., Dubuisson M., Hochard G., Hotteau C., Leschaeve P., Morelle R., Robyn E., Vanherzeele L., Vénlet R., Vinet E.

LES ASSURANCES SOCIALES

Une déclaration des Syndicats libres de Roubaix-Tourcoing

On nous prie d'insérer ce qui suit :

L'annonce de la prime de fidélité, établie par le Consortium textile de Roubaix-Tourcoing, a suscité une émotion considérable dans toute la classe ouvrière.

Ce n'est pas que, de parti-pris, les Syndicats libres sont opposés à toute prime de fidélité, ni à tout effort en vue de stabiliser la main-d'œuvre.

Cependant, au sujet de cette prime de fidélité, les Syndicats libres présentent, au préalable, quelques importantes remarques. Ils font les constatations suivantes: la somme de 288 fr. par an promise à l'ouvrier classé en 4e catégorie d'assurances sociales, ou de 480 fr. à l'ouvrier classé en 5e catégorie serait perdue, par exemple, dans les cas suivants:

Chômage volontaire: en cas d'interruption de travail, même pour motif sérieux mais non autorisé; en cas de grève, même courte et même causée par des raisons professionnelles graves.

En cas de départ: si l'employé ou l'ouvrier, pour améliorer sa situation, pour se rapprocher de son foyer ou pour tout autre motif sérieux quitte son emploi.

Si une ouvrière, pour des motifs de famille, retourne à son foyer.

Dans ces différents cas, la prime de fidélité serait supprimée.

En cas de licenciement: si par exemple l'employé ou l'ouvrier, vers la fin de l'année, est congédié pour un motif quelconque, il perd sa prime de fidélité pour l'année.

Mais, les Syndicats libres de Roubaix-Tourcoing tiennent à déclarer surtout qu'ils se refusent à voir dans la prime de fidélité une solution au problème de la cotisation ouvrière pour les assurances sociales.

Le salaire des travailleurs doit être suffisant pour leur permettre de payer leur cotisation d'assurances sociales. Or, il est indéniable que, pour la plupart des travailleurs, il est difficile de prélever sur leur budget déjà resserré la somme de 6 ou 10 fr. par semaine. Le secrétaire du Consortium patronal textile de Roubaix-Tourcoing l'a lui-même reconnu. Nous lisons en effet dans le « Journal de Roubaix » du 30 décembre 1929, sous le titre: « Déclaration de M. Ley à propos des assurances sociales: « Nous savons qu'il est inutile de prélever sur le salaire des ouvriers, car les ouvriers ont des salaires qui ne sont nullement exagérés et même sont peu suffisants. Ils ne peuvent subir une diminution. Si l'augmentation des salaires ne peut être faite, on n'a pas le droit de les diminuer sous prétexte que les travailleurs doivent vivre normalement. »

Donc c'est un fait reconnu: le salaire est insuffisant. Et cependant le travailleur doit pouvoir payer sa cotisation d'assurances sociales avec son salaire et non au moyen d'une prime qu'il ne recevra que dans certains cas, alors qu'il en a toujours besoin. Ce n'est pas parce que l'ouvrier aura changé d'usine ou fait grève pour un motif légitime qu'il pourra être privé d'une somme d'argent dont il a besoin pour payer sa cotisation d'assurances sociales.

Le patronat, par ailleurs, ne peut prétendre qu'accorder cette augmentation lui est impossible, puisque 4.80 francs sont accordés sous forme de prime de fidélité ou bien sous forme d'augmentation de salaires vous recevez les frais généraux à peu près de la même manière.

Ce qu'il tant donc, c'est aider l'ouvrier à payer sa cotisation par une augmentation des salaires. C'est ce qu'ont compris bien des patrons qui ont participé à l'enquête de la presse à ce sujet et bien d'autres qui ont déjà décidé le principe d'une augmentation des salaires.

***

Les commissions des Syndicats libres de Roubaix-Tourcoing vont continuer à se réunir, afin de poursuivre l'examen de la question.

Pour le moment elles déclarent:

1° Qu'elles refusent formellement de considérer la prime de fidélité comme une contribution régulière au paiement de la cotisation ouvrière pour les Assurances sociales;

2° Qu'elles portent la question devant l'opinion publique, déjà presque unanime à ce sujet;

3° Qu'elles saisissent les Pouvoirs publics, en leur demandant d'intervenir.

Que la classe ouvrière fasse confiance à ses mandataires. Qu'elle reste calme, mais ferme. Ses justes revendications en cette matière seront défendues jusqu'à ce que leur bon droit soit reconnu.

Nous faisons appel à l'esprit de conciliation du patronat, persuadés qu'il comprendra que l'opposition des Syndicats libres à la prime de fidélité n'est pas un parti-pris et qu'ils sont prêts à discuter avec les représentants du patronat sur toutes les modalités acceptables de résoudre les deux problèmes distincts de la cotisation ouvrière pour les Assurances sociales et de la stabilité de la main-d'œuvre.

Les Syndicats libres de Roubaix-Tourcoing.

Une protestation des Syndicats de la C.G.T.

On nous prie d'insérer :

Informés de la décision que vient de prendre le « Consortium Textile » à propos de l'application de la loi sur les Assurances Sociales, les Syndicats ouvriers adhérents au Comité franco-belge du textile protestent contre cette décision qui constitue une manœuvre arbitraire, portant atteinte à la liberté et à la dignité des travailleurs.

La prime dite « à la fidélité » permet aux patrons de se dérober aux légitimes demandes d'augmentation de salaires des travailleurs. Elle est, en outre, des plus arbitraires, puisqu'elle constitue, par sa réglementation et son application, une nouvelle contrainte sur la classe ouvrière.

Une seule absence dans l'espace d'une année fera perdre à l'ouvrier la totalité de la prétendue prime. Elle sera également retirée aux travailleurs chaque fois que ceux-ci, usant du droit légal de la grève, voudront défendre leurs intérêts et leurs revendications.

Les Syndicats sus-indiqués, certains d'être les interprètes de tous les travailleurs indistinctement s'élèvent contre cette nouvelle manœuvre du Consortium Textile de Roubaix. Ils invitent les travailleurs à ne se laisser entraîner à aucun emballement par ceux qui, par une action décevante et démagogique, voudraient les amener à des buts étrangers aux revendications ouvrières.

Pour le Comité franco-belge du textile,
Henri Lefebvre,
secrétaire du Syndicat textile de Roubaix.

La « prime de fidélité » et les vieux médaillés du travail

La Commission de l'Association Mutuelle des Médaillés d'honneur du Travail a fait parvenir à M. D. Ley, administrateur délégué du Consortium, la lettre suivante :

C'est avec une grande joie que les Médaillés du travail de Tourcoing auront appris ce matin la création officielle de la prime de fidélité. Ce sont des milliers de braves ouvriers et ouvrières qui voient récompenser maintenant leurs années de labeur et de dévouement.

Il y a aussi des dizaines de milliers d'ouvriers et d'ouvrières qui, sans être médaillés, pratiquent l'assiduité au travail. On peut dire que c'est 80 % du personnel de la région qui va être satisfait et recevoir la prime de fidélité.

Pour nous, c'est une retraite qui s'ajoute à celle obtenue de la loi par nos efforts communs et aux mensualités que donnaient déjà les patrons. Nous sommes certains d'être les interprètes de tous les Médaillés du travail et de l'immense majorité de leurs camarades plus jeunes, en vous priant de transmettre aux patrons du Consortium et à ceux qui paieront la prime de fidélité, nos plus sincères remerciements et nos sentiments de profonde reconnaissance.

L'immatriculation des assujettis dans le Nord

Le nombre de cartes d'immatriculation remis par le Service départemental du Nord des Assurances sociales à l'administration des P.T.T. pour être distribuées aux bénéficiaires s'élevait samedi à 344.725. Tous les assujettis qui ont été déclarés par les employeurs avant le 1er juin recevront ainsi leur cartes avant le 1er juillet, à l'exception seulement de ceux rentrant dans une catégorie spéciale (retraités gés de plus de 60 ans) ou de ceux pour lesquels la déclaration les concernant est incomplète et doit donner lieu à une enquête complémentaire.

Le travail d'immatriculation se poursuit en ce qui concerne les déclarations reçues postérieurement au 1er juin.

L'auteur du cambriolage d'une villa à Croix est condamné à cinq ans de réclusion par la Cour d'assises du Nord

Le 24 mai 1929, un débardeur offrait à un négociant en sellerie de Douai, une mallette en cuir qu'il désirait vendre pour la somme de 30 fr. Comme cet objet avait une valeur bien supérieure, la police fut informée et le débardeur déclara qu'il le tenait d'un nommé Courquoin, âgé de 23 ans, né à Guisnes, célibataire, sans profession, habitant momentanément à Douai, qui fut appréhendé. Cet individu reconnut avoir volé cette mallette dans la villa de M. Ingelbrech, située à Croix, 92, boulevard Carnot. Cette villa avait été cambriolée le 17 mai, et le préjudice subi par le propriétaire s'élevait à 5.000 fr. environ. On découvrit également que Courquin était l'auteur de plusieurs vols commis notamment à l'ancienne usine à gaz de Douai et dans un magasin servant d'entrepôt à un négociant en vins et spiritueux. L'arrestation de Courquin, qui est un récidiviste dangereux, mit fin à toute une série de vols commis par lui dans la région le Douai.

A L'AUDIENCE

Le Président Malet souligne les antécédents déplorables de Courquin et énumère longuement les faits qui ont valu à celui-ci les condamnations qui ornent son casier judiciaire et qui sont au nombre de huit. On en vint au vol de Croix qui a été commis dans des circonstances audacieuses.

Dans la ville inoccupée, Courquin s'est restauré, a fumé de nombreuses cigarettes et s'est même payé le luxe de se raser avant de quitter les lieux. Il emportait un butin assez sérieux: des costumes, des tricots de laine, des robes, des chaussettes, du linge et des accessoires de toilette entassés tant bien que mal dans la mallette de cuir jaune dont il essaya de se débarrasser à Douai et dans un carton à vêtements. Il emportait aussi une vingaine de francs et un revolver.

Il accusa un habitant de Douai d'avoir recelé les autres objets qu'on n'a pas retrouvés, mais celui-ci a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, la perquisition qui a été effectuée chez lui n'ayant rien donné.

Courquin affirme qu'il a bien vendu les vêtements à cet individu, ainsi qu'un tapis de table d'une certaine valeur.

Les vols commis par lui à Douai, le furent dans des quartiers fréquentés et un fait souligne l'audace de Courquin:

Après le cambriolage du dépôt de vins d'un négociant de la ville, il rencontre de grand matin deux agents de police; il poussait devant lui une brouette chargée de bouteilles dérobées. Sans se laisser démonter, Courquin demanda aux agents de lui indiquer son chemin et il s'éloigna.

LES TÉMOINS

M. Hollande est le négociant de Douai qui fit arrêter Courquin. Le président l'en félicite.

M. Fernand Legrand, agent de Sûreté à Douai, a procédé à l'enquête qui a permis d'arrêter Courquin à la suite des déclarations de M. Hollande.

M. Ingelbrecht, négociant à Roubaix, a constaté le cambriolage de sa villa. On avait sorti le contenu des armoires, fracturé plusieurs portes à l'aide d'un tisonnier. Les lits étaient retournés, le linge épars, mais le cambriolleur avait négligé beaucoup d'objets de valeur.

M. Jules Legrand, agent de Sûreté à Douai et l'agent de police Donglet, ont procédé aux enquêtes sur les vols commis par Courquin dans les bâtiments de l'usine à gaz et dans un magasin de vins et spiritueux.

Les autres témoins viennent déposer sur les vols commis à Douai, puis l'audience est suspendue.

LE RÉQUISITOIRE ET LA PLAIDOIRIE

M. Floriet, avocat général, requiert contre Courquin, qu'il considère comme un récidiviste incorrigible, une peine de réclusion.

Me Wable, avocat, demande l'indulgence du jury.

Courquin est condamné à cinq ans de réclusion et à cinq ans d'interdiction de séjour.

LES GRANDES VACANCES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Au cours d'une réunion tenue hier mercredi, à Lille, le Conseil départemental de l'Enseignement primaire a fixé les grandes vacances dans les écoles primaires du 30 juillet au soir au 1er octobre.

Une grève à la filature Dufour, à Halluin

Quatre-vingt-deux ouvrières de l'usine Dufour, chemin de Linselles, sont actuellement en grève, par suite du renvoi de deux ouvrières. Trente dévideuses sont, en outre, en chômage du fait de leur arrêt de travail.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 3 juillet :

Aujourd'hui, saint Anatole; demain, sainte Marthe.

Soleil : Lever à 4 h. 54; coucher à 20 h. 55.

Lune : Premier quartier du 3.

Bulletin météorologique pour la journée du 3 (Région Nord) : Temps encore orageux, quelques averses ou orages; ciel nuageux ou très nuageux; vent de Sud-Ouest, 3 à 7 mètres, même température, minimum stationnaire.

Secrétariat des Familles, 17, rue des Champs : de 9 à 16 h.

Caisse d'Epargne : Caisse ouverte de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : 10 h., Ecole des filles, rue de l'Industrie; 10 h., Ecole maternelle, rue de Flandre, 133; 15 h. 30, Ecole Pratique, place Notre-Dame.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longues-Haies : à 14 h., consultation pour enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel : à 14 h., consultation pour enfants.

Musée Wœrth (Hôtel de Ville) : de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Un pénible accident coûte la vie à un garçon boucher de Leers (Belgique)

Un pénible accident s'est produit il y a quelques jours aux Halles centrales, dans les circonstances suivantes:

M. Georges Cronmelinck, gé de 31 ans, est boucher à Wattrelos, rue des Trois-Bouteilles, et tient un étal aux Halles centrales de Roubaix. Il a à son service un jeune commis, Raoul Vandenbeccque, âgé de 15 ans, et domicilié Grand'Place, à Leers (Belgique). Vendredi dernier, ce jeune homme était occupé aux Halles à l'étal de son patron et travaillait à désosser de la viande. Soudain, son couteau glissa sur un os et entra profondément dans le ventre du malheureux garçon boucher qui s'affaissa, inanimé. On se précipita à son secours et l'on manda d'urgence M. le docteur Richard. Le praticien vint lui prodiguer ses soins et releva une large plaie à la paroi abdominale. Toutefois, vu la finesse du couteau, il ne put définir la profondeur de la plaie qui ne semblait pas grave et le blessé fut reconduit chez lui.

Mais l'état du jeune Vandenberghe s'aggrava, et bientôt on devait le transporter d'urgence à la clinique Saint-Georges, à Tourcoing. Hélas, malgré tous les soins dont il fut entouré dans cet établissement, on ne put le sauver et le malheureux jeune homme est mort mercredi vers une heure du matin, après de cruelles souffrances.

Il laisse une mère éplorée et deux sœurs inconsolables.

Inutile de dire que cette mort brutale a causé une vive émotion aux Halles de Roubaix où le jeune homme était très estimé.

HALLE FLIPO. — Grande baisse sur les fromages : Hollande, 8. Gouda, 8. Gruyère, 10 à 13. Maroilles, 6 à 7. Jambons, 30. Biscuits, 6.50. Vin, 2.30. Beurre, 18. Café, 16.75. 39755d

LES CONCOURS D'HONNEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Mardi, à l'issue du concours, l'auditoire a eu la joie d'entendre M. Yves Tinayre dans un air de Bach, Le Messie, de Schubert, chantés en allemand, ce qui double la valeur des accents dramatiques et oblige à constater, une fois de plus, combien les traductions affaiblissent les textes poétiques ! A voir ce que gagnent Schubert ou Schumann chantés dans leur langue, on peut imaginer ce que doivent perdre Debussy ou Fauré lorsqu'ils sont à leur tour, desservis par une traduction ! M. Tinayre a également dit avec un charme prenant le « Clair de Lune » de Debussy, et un extrait de « La Bonne Chanson » de Fauré. Mlle Germaine Delamare a dit pour le grand plaisir du public l'air de « Serse ». Ces remarquables artistes étaient accompagnés au piano par M. Vlado Perlamuter, que les Roubaisiens applaudiront cet hiver.

BRADERIE DU CENTRE. — Pour éviter l'affluence du jour de la braderie, les Magasins « AU SOYEUX », 4 et 6, rue du Curé, à Roubaix, mettent en vente dès maintenant, tous les articles de la braderie : Maillots de bain, bonnets de bain, gants, coupons, soieries, culottes dames, carrés crêpe de Chine, robes mi-confectionnées, bas, chaussettes, etc. Tous ces articles sont bradés à vil prix. En venant, dès maintenant, vous serez plus facilement servis. 39764d

RHUMATISÉS. — Le traitement « Antirhumatismal SIMON » guérit tous les rhumatismes. Toutes pharmacies et brochure explicative au dépôt : Pharmacie CORBEAUX, 11 bis, rue de Lannoy, ROUBAIX. 39724d

Pèlerinage à Montmartre de l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Notre-Dame

L'Adoration nocturne à Montmartre, aura lieu cette année dans la nuit du 5 au 6 juillet. Départ samedi 5, à 18 h., gare de Roubaix. Une excursion dans Paris en autocar est organisée pour le dimanche 6 juillet.

« PRODUITS ÉTERNIT », Ed. Hannouille-Wyffels, 5, avenue Hannart, CROIX. - Téléphones Roubaix 26.33. (Croix 66). 28005

Chez les Evadés de guerre

Au cours de la dernière assemblée générale, M. Galand, vice-président, a rendu compte de ses différentes démarches et a donné lecture de la réponse du ministre de la Guerre concernant le nouveau délai pour l'attribution de la médaille des évadés. Il invite les évadés militaires et les évadés civils qui ont repris, après leur évasion, du service dans une formation de combat aux armées, à se rendre au siège dimanche prochain 6 juillet, à 10 h., pour leur indiquer la marche à suivre en vue d'obtenir certains avantages accordés par un récent décret.

La Commission invite les sociétaires bienfaiteurs, honoraires et actifs, à donner sans retard à l'excursion du Mont de l'Enclus leurs adhésions. Celles-ci sont déjà nombreuses et ne seront reçues au siège, 4, rue du Pays, Roubaix, que jusqu'au 15 juillet, dernier délai. Les prix sont les suivants pour le voyage et le repas compris: invités, 25 fr.; membres honoraires et actifs, 20 fr. Pour les membres actifs présents à l'assemblée générale du 22 juin 1930 et munis du jeton de présence délivré ce jour-là qui est strictement personnel, il y aura une réduction de 10 fr.

PAPIERS PEINTS & LINOLÉUMS. — Choix imm. Hourez, 183, rue Epeule. Tél. 26.13. 29231

Maison BICOURD, 54, rue de Tourcoing, Rx. Teinture-Nettoyage. — **DEUIL en 8 heures.** — Téléph. 21.45. On livre à domicile. 29238

Un Roubaisien se noie à Wasquehal

Mercredi matin vers 9 h., deux cyclistes passant sur le chemin de halage, près du Pont Rouge, territoire de Wasquehal, aperçurent dans le canal, le corps d'un homme ne donnant plus signe de vie. Ils s'empressèrent d'en avertir le commissariat de police. Le garde Viseur se rendit aussitôt sur les lieux et avec l'aide de mariniers, parvint à retirer le noyé de l'eau. Dans les poches on découvrit une carte d'électeur qui permit d'établir son identité. Il s'agit d'un nommé Jean-Baptiste Thoel, âgé de 69 ans, jardinier, demeurant à Roubaix, 3, rue Larochefoucauld. Les constatations d'usage ont été faites par M. Maurice, commissaire de police et M. le docteur Butin père. Le corps fut ensuite conduit à la morgue. Il s'agirait d'un suicide ou d'un accident.

ENTREPRISE Félix **LANDRIEUX.** Travaux de maçonnerie, etc. — Bureaux et magasins: 80, rue de Mouveaux (Tél. 20.09), Roubaix. 36086

BALATUM en Carpettes et au Mètre. Choix compl. Hourez, 181, r. Epeule. Tél. 26 13.. 30041

Un cycliste renversé par une camionnette automobile

Mercredi matin, vers 8 h., un cycliste, M. Jacob Murjasy, sujet polonais, demeurant en garni, rue des Halles, 27, a été renversé par la camionnette automobile de M. Eugène Van Ost, 37 ans, marchand de légumes, demeurant rue Jacquart, 112, qui revenait de Lille, avec un chargement de marchandises. L'accident s'est produit à proximité du Café-Laiterie, Avenue Jean-Jaurès.

Le cycliste fut projeté sur le sol et fut relevé et transporté chez M. le docteur Berthon, à Fiers-Breucq, qui constata que le Polonais avait la cuisse droite brisée. Il le fit ensuite transporter à l'hôpital « La Fraternité ».

La camionnette de M. Van Ost a brisé un arbuste et ne s'est arrêté que sur la voie du tramway, après avoir parcouru une vingtaine de mètres.

M. Walter, commissaire de police du 2e arrondissement, s'est transporté Avenue Jean-Jaurès pour ouvrir une enquête.

AU CARILLON DORÉ, horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, Bayart-Hourez, 164, rue de l'Epeule.

Une mauvaise chute

Une scène pénible s'est passée 14, rue Lacroix. Une seraganie, Mme Vve Chamart, née Julia Lamy, s'est disputée avec sa belle-fille, Madeleine Dumoulin, 23 ans, soigneuse, qui habite au même endroit.

Au cours de la dispute, Madeleine Dumoulin poussa sa belle-mère et celle-